

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Anthony LABROSSE, Christian PACAUD, Mathilde SAVIGNAT, Marie-Hélène COLIN, Thierry CORNELOUP, Ophélie NAUDIN (secrétaire de séance)

Excusés : Joëlle JOCAILLE (pouvoir à Bernard PLASSON), Claire LAURAS (pouvoir à Marie-Hélène COLIN)

Début à 19H

1- Approbation du Procès-Verbal du 17/07/2025

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Saison culturelle

313 entrées ont été vendues à la soirée animée par Jean Claude BORELLY. Mr BORELLY s'étant engagé à reverser à la commune 2€ par entrée, une délibération est prise à l'unanimité pour encaisser un chèque de 626 €.

3- Vidéo Protection

Pierre-Olivier BARDONE de l'entreprise Lease Protect (basée à Villeurbanne) en venu à la mairie en juillet dernier présenter ses systèmes de vidéo protection. Aucun devis n'a été établi pour le moment, attendant la venue de l'Adjudant-Chef Christelle ROUX, basée à Varennes les Macon, et référente en sûreté des communes. Mme ROUX vient à Dyo le 23 octobre 2025 à 10H pour conseiller la commune. Suite à cette visite, Lease Protect enverra un devis.

4- La Poste

Monsieur le Maire ajoute avoir rencontré en mairie Mr Olivier CHAPOT du service courrier à Mâcon. La Poste est passée de 18 milliards de plis remis en France en 2008, à 8 milliards en 2020 et avec un objectif de ne pas passer en dessous de 3 milliards en 2030.

Mr CHAPOT a expliqué que les communes sont dans l'obligation de répertorier toutes les routes sur leur territoire (départementales, communales, goudronnées ou non...). La Poste propose de faire des classements de voirie via un fichier excel que la commune garde à vie. Coût estimé : 2000€.

5- Matériel Communal

Une proposition a été faite à l'entreprise Grisard Frères pour reprendre le broyeur et acheter un broyeur plus petit ainsi qu'un chargeur sur le tracteur. La reprise du broyeur est en cours

d'étude. Concernant le chargeur, ce matériel étant indispensable à la commune, le Conseil délibère à l'unanimité de l'acheter pour un montant de 12 000€.

A la demande de Michel TREMEAUD, l'entreprise POTAIN a déversé des camions de pierres dans certaines zones identifiées sur la commune. Depuis, Monsieur le Maire a constaté à La Côte le vol de ces pierres. Il ajoute qu'il faut rapidement s'occuper de la réparation de certaines routes abîmées.

Monsieur le Maire constate que la vaisselle de la salle des fêtes est trop dépareillée. Il a reçu un devis par la société Chomette pour 200 verres à eau et 200 flutes à champagne et continue de deviser notamment l'achat de 200 verres à vin.

6- Indemnité 2è adjoint

Une délibération est prise à l'unanimité pour que Bernard PLASSON, 2è adjoint, ne touche plus d'indemnités, en raison de problèmes personnels.

7- Sortie de grumes route des pré-neufs

Une demande a été reçue à la mairie pour sortir, route des pré-neufs, du bois qui n'est pas situé sur la commune. Le Conseil se prononce contre, ou alors moyennant un paiement pour chaque stockage de bois/passage de transporteur sur la commune.

8 - Informations diverses

Alexie BECQUET, représentante d'une société de panneaux photovoltaïques, est venue rencontrer Monsieur le Maire pour présenter sa société. Ils recherchent des terrains entre 2500m² et 3500 m² à louer. Monsieur le Maire voulait des renseignements pour poser des panneaux sur certains toits communaux, mais cette société recherche exclusivement des espaces au sol.

Marie-Hélène COLIN rappelle que le repas CCAS du 26 octobre 2025 sera à l'Auberge d'Amanzé. Le Conseil choisit à l'unanimité le menu à 34€, auquel s'ajouteront le forfait vin (3€ par personne) et le forfait apéritif (4€ par personne).

Bernard PLASSON informe le conseil que les travaux visant à créer une plateforme à proximité de la chapelle de Saint Prix ont été réalisés bénévolement par Jean François VERNAY. Le cantonnier sera chargé de semer de la pelouse sur cette zone puis une table de pique-nique y sera implantée.

Le cantonnier est en train de réaliser divers travaux pour la commune : portes coulissantes à refaire, saturateur sur les tables à poser, peinture dans la cantine et autres retouches.

Bernard PLASSON rappelle qu'il faut bloquer une date pour s'occuper de la remise en état de la voirie.

Michel TREMEAUD évoque le fait de pouvoir intervenir sur la propriété privée d'un habitant en cas d'urgence. Par exemple un mur en pierre qui tombe sur une route et bloque l'accès à d'autres habitants de la commune. Monsieur le Maire va se renseigner.

Au vue des dernières tempêtes sur la commune, Monsieur le Maire va faire abattre l'arbre menaçant la Chapelle de Mans. Un projet de le transformer en table/mange debout est réfléchi.

Fin de séance : 21H55